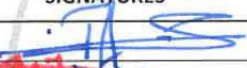

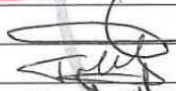





RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

RÉUNION DE LANCEMENT OI

LE 07/04/2021

Présents :

PARTICIPANTS	QUALITE	SIGNATURES
Ramel Jean-Luc	Architecte-urbaniste ZBR	
DUONKI Catherine	Urbaniste	
SCHWEIZER Nicolas	Maire	
PRABEL Jean-Claude	2 ^e Adjoint	
JETBOR Sylvie	4 ^e Adjoint	
JANAUDY LAURENT	Adjoint délégué	

Présentation et réflexions liminaires

La réunion de lancement a pour objectif de présenter la démarche de révision de carte communale, les étapes de travail, le calendrier et les enjeux juridiques et techniques qui encadrent la procédure. A cette réunion assistent le bureau d'études en urbanisme, les élus de la commission en charge de la carte communale.

La carte communale n'est pas impactée par une zone Natura 2000. Elle n'est donc pas soumise à une évaluation environnementale systématique. L'état initial de l'environnement sera réalisé dans le cadre de la procédure.

- **Contenus de la présentation**

La présentation projetée à l'occasion de cette réunion est jointe au présent compte-rendu.

Ont été abordés les points suivants :

- La présentation du bureau d'études et des personnes intervenant sur la révision de la carte communale ;
- A quoi sert et comment fonctionne la carte communale : le document est d'abord perçu à travers son zonage dans le quotidien de la commune et des habitants. Le zonage établi sur la base d'un état des lieux les zones constructibles et inconstructibles sans avoir de règlement adapté au territoire (application du Règlement National d'Urbanisme). La carte communale permet à la commune d'échapper à la règle de constructibilité limitée via la possibilité de définir des zones constructibles et inconstructibles ;
- La composition des pièces de la carte communale (le rapport de présentation, le zonage, les annexes...);

- Les documents et normes supérieurs à la carte communale à respecter et prendre en compte;
- La synthèse des enjeux environnementaux sur la commune (ZNIEFF, zones humides, ICPE, risques industriels et technologiques...);
- Les dernières évolutions législatives et réglementaires qui mettent la thématique de l'environnement au centre des préoccupations ;
- La méthodologie de travail proposée par le bureau d'étude retenue par la commune;
- Le calendrier de la procédure et la liste des réunions de travail prévues.

- **Calendrier des réunions**

La commune et le prestataire se sont entendus sur le calendrier des réunions de la phase diagnostic :

- **07/06/2021 : présentation du diagnostic socio-démographique**
- **12/07/2021 : enveloppe urbaine et foncier mobilisable en dents creuses**